



**Table Régionale de Concertation
des Aînés de la Côte-Nord**

**Consultation portant sur le
Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les
personnes âgées 2017-2022**

Mémoire présenté à madame Francine Charbonneau,
Ministre responsable des aînés

Forestville, 26 mai 2016



Table Régionale de Concertation
des Aînés de la Côte-Nord

Introduction

Ce mémoire est le résultat d'une expertise collective issue des territoires de la Côte-Nord. Ce savoir origine des préoccupations soulevées par celles et ceux qui œuvraient et qui œuvrent toujours en faveur de l'amélioration des conditions de vie des aînés.

Les recommandations qui suivent sont aussi l'expression de savoirs pratiques, notamment ceux des membres des Tables locales de concertation des aînés qui se retrouvent dans cinq des six MRC de la région.

Ces espaces de concertation qui réunissent bon nombre d'acteurs préoccupés par l'amélioration des conditions de vie des aînés, ont la qualité d'être bien au fait du quotidien des personnes aînées quels que soient leurs milieux de vie.

Complétée par la présence dynamique d'organismes représentatifs des personnes retraitées et celle d'organismes de soutien, la position de la Table régionale face au prochain plan d'action se veut à la fois constructive et évocatrice de besoins particuliers à notre région.

Principalement à partir des 4 thématiques formulées dans le document de consultation, les membres de la Table régionale proposent différents moyens pour accentuer les efforts pour contrer la maltraitance envers les aînés, ce qui devrait mener à des comportements plus soucieux axés vers la bienveillance des aînés.

Bonne lecture.

La présidente,

Micheline Ancil

À propos de la Table régionale de concertation des aînés de la Côte-Nord (Table régionale)

Notre Table régionale est composée de représentants d'organismes régionaux et des présidences des Tables locales de concertation des aînés actives sur cinq des six territoires de MRC de la Côte-Nord.

Elle a pour mission de permettre aux aînés de bénéficier d'un lieu régional d'échange et de concertation afin qu'ils soient en mesure d'unir leurs voix pour mieux exprimer leurs besoins, dégager les enjeux relatifs aux aînés et encourager ceux-ci à assumer leur rôle de citoyen à part entière.

Pour toute question relative à ce document, communiquez avec :

M. Jude Brousseau, coordonnateur
Table régionale de concertation des aînés de la Côte-Nord

Par courriel à jude.brousseau@tabledesainescn.com

Par téléphone au 418-587-5110

Recommandation principale :

Lors des échanges ayant mené à la rédaction de ce mémoire, les membres de la Table régionale ont constaté un vide important. Malgré les mesures déployées par le Curateur public, la Commission des droits de la personne, l'Autorité des marchés financiers ou les corps policiers, il paraît nécessaire d'élever d'un cran la protection des personnes âgées vivant des situations d'abus et de maltraitance.

La Table régionale propose donc la création d'une fonction régionale, consacrée et mandatée fortement et entièrement à la protection des personnes âgées. Cette fonction indépendante de la structure gouvernementale, qui à l'instar d'un « ombudsman », serait pourvue des pouvoirs de surveillance, de prévention et d'intervention, un rôle prépondérant vers la protection plus rapide et soutenue des aînés en difficulté.

Ses pouvoirs pourraient aussi s'étendre de façon à lui permettre d'inviter les personnes concernées à exprimer leurs besoins, à assurer la formation continue des intervenants et à promouvoir le fait que les intervenants et les aînés doivent se responsabiliser.

Cette fonction pourrait même assurer la coordination de l'établissement d'une politique ou d'une Loi veillant sur la bienveillance des personnes âgées.

Thématique 1 : Rejoindre les personnes âgées dans tous les milieux

a) À propos de la communauté

Les membres de la Table souhaitent que soit précisé le terme communauté, ce qui en permettrait une compréhension et utilisation commune.

b) À propos de la mise en place de coordonnateurs régionaux

Si la mise en place d'une coordination régionale s'était avérée dynamique dans les premiers moments du PAM, il en a été autrement au cours des deux dernières années.

En effet, la région a pu compter dès la fin de l'année 2011 sur la présence d'une coordonnatrice, qui après avoir fait un état de situation et développé un plan d'action a pu travailler de concert avec les acteurs du milieu.

Mais surtout depuis les deux dernières années, à cause des délais de recrutement et aussi en raison de départs et autres, la région se retrouve sans support et sans porteur de dossier à l'échelle régionale.

C'est donc dans un contexte où il n'y a pas de coordination régionale que ce mémoire a été rédigé.

Il sera donc facile pour le lecteur, de croire que la stabilité des ressources de coordination est grandement souhaitée dans la mise en œuvre d'un second PAM.

c) Formation des acteurs

Était prévu au PAM régional, la *formation de formateurs dans l'ensemble de la région au niveau des CSSS et des organismes communautaires. Les intentions étaient de former au moins 1 formateur par CSSS et 1 formateur du milieu communautaire par territoire et s'assurer que les formateurs donnent la formation sur le dépistage et l'intervention en matière de maltraitance envers les aînés aux personnes ciblées dans leur organisation respective*¹.

Selon les membres de la Table régionale, la réalisation de ces objectifs était importante et devrait être considérée dans un prochain PAM. Toutefois une attention particulière devrait être portée sur le suivi, de façon à assurer la circulation de l'information et le remplacement des acteurs formés qui par exemple, prennent leur retraite ou sont affectés à d'autres tâches qui les sortent de l'environnement où ils pouvaient intervenir.

La formation de bénévoles serait aussi à privilégier.

d) Rejoindre les aînés à domicile

En effet, les personnes seules demeurant à domicile, sont des cibles difficiles à rejoindre, ne serait-ce que pour transmettre de l'information.

Exploiter davantage les milieux ou les environnements venant en support aux aînés (ex.; travailleurs de milieu, travailleurs dans les services d'aide à domicile, organismes communautaires) et les accompagner pour mieux rejoindre les aînés dans leurs milieux respectifs pourrait s'avérer très utile.

Par ailleurs, poursuivre les efforts de sensibilisation et d'information à grande échelle (ex.; campagne nationale) devrait aussi se retrouver à l'agenda du PAM.

¹ Plan d'action régionale en matière de maltraitance envers les aînés « Région Côte-Nord », déposé au comité régional (version 20 avril 2012)

Thématique 2 : Favoriser une culture de bientraitance envers les personnes âgées

- a) Sans vouloir repousser du revers de la main l'idée de promouvoir la bientraitance, les membres de la Table régionale considèrent qu'il est toujours nécessaire et utile de bien mettre en relief la maltraitance et ses effets sur les personnes âgées.

Pour les membres de la Table, le développement de comportements de bientraitance des personnes âgées est le résultat souhaité des efforts pour contrer la maltraitance.

- b) Le développement d'une culture de bientraitance passera, selon les membres de la Table, par la sensibilisation et la formation des jeunes.

Thématique 3 : Renforcer les actions concernant la lutte contre la maltraitance financière et matérielle envers les personnes âgées

a) À propos des établissements financiers

Les banques et les caisses devraient être mieux outillées pour faciliter le repérage de cas potentiellement frauduleux et soutenir les personnes âgées.

Il est souhaité que ces établissements financiers aient les capacités d'intervenir plus rapidement lorsque les comptes d'ânés sont débités de montants importants. Intervenir pourrait aussi dire avoir le pouvoir de convoquer les proches pour analyser la situation.

Aussi, il est suggéré que les dirigeants de ces institutions financières développent de nouveaux produits axés sur la protection et l'accompagnement des personnes âgées.

b) À propos des services juridiques

Les membres de la Table régionale croient qu'il est important que les notaires, avocats et autres professions apparentées, dont les fonctions conseils sont incontournables, adaptent leurs règles d'encadrement et développent des processus sérieux d'alerte pour mieux protéger les personnes âgées.

Les guides d'intervention et les cadres d'éthiques et déontologiques devraient être mis à jour et être plus explicites pour mieux lutter contre ce type de maltraitance.

Enfin, dans les cas où des ânés se présentent accompagnés de quelqu'un d'autre, une procédure devrait être prévue et menée pour pouvoir identifier les cas potentiels de maltraitance.

Thématique 4 : Répondre aux besoins de chacun dans un contexte de diversité sociale et de pluralité des modèles d'aînés

Les membres de la Table croient que tous doivent être considérés équitablement en fonction de valeurs canadiennes et québécoises.

Tous devraient être invités à collaborer et à participer activement aux efforts visant la bienveillance des personnes âgées.

Sur le plan régional :

a) Coordination du PAM

Devant les difficultés rencontrées sur le plan des ressources humaines et compte tenu de la présence importante et soutenue du réseau que forment la Table régionale et les Tables locales de concertation, les membres de la Table régionale recommandent que la coordination du prochain PAM leur soit confiée, pourvue des mesures financières pertinentes leur permettant de réaliser ce mandat.

b) Mieux soutenir les Tables locales de concertation des aînés

Contre l'abus et la maltraitance envers les aînés est une mission commune. Les membres de la Table régionale souhaitent donc la mise en place de mesures appropriées pour mieux soutenir les Tables locales de concertation des aînés qui animent, accompagnent et soutiennent leurs différents milieux de vie.

c) Assurer les suivis

Le défi des suivis s'avère particulièrement difficile là où se retrouvent des communautés peu peuplées.

Par exemple, dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, l'absence de ressources nécessaires à la réalisation de ce qui est planifié, les ressources en mutation, les budgets irréalistes affectés aux différents travaux de formation et d'accompagnement, le manque de suivi à l'occasion des formations des intervenants et enfin une circulation déficiente de l'information, sont les principaux indices projetant une dégradation des services.

Les membres de la Table régionale souhaitent donc que soit revue l'intervention régionale, de manière à mieux répondre aux besoins et réalités des différents milieux nord-côtiers.